

EAUX SUD CALVADOS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des
analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

**CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - PARAMETRE SANS NORME AVEC
DANGER POTENTIEL**

MONSIEUR
EAUX SUD CALVADOS
Hôtel de ville

14700 FALAISE

Prélèvement du : **lundi 31 mars 2025 à 09h10**

Code Sise du prélèvement **00244103**

Installation Unité de distribution SUD CALVADOS

Nom du point de surveillance PC CLAIR TISON

Localisation exacte 18 ROUTE DE CLAIR TISON ROBINET EXTÉRIEUR

Commune CESNY-LES-SOURCES

Prélevé par : HENRI VANHERLE (LABÉO)

Type visite : D1 EN DISTRIBUTION

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chlore libre	0,35 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,39 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire

effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2025.5577-1

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Thallium	<0,10 µg/L				

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

AUBIGNY
BAROU-EN-AUGE
BEAUMAIS
BERNIERES-D'AILLY
BONS-TASSILLY
BU-SUR-ROUVRES (LE)
CESNY-LES-SOURCES
COURCY
CROCY
DAMBLAINVILLE
EPANEY
ERAINES
FALAISE
FONTAINE-LE-PIN
FOURCHES
FRESNE-LA-MERE
HOGUETTE (LA)
JORT
LOUVAGNY
MAIZIERES
MARAIS-LA-CHAPELLE (LE)
MEZIDON VALLEE D'AUGE
MORTEAUX-COULIBOEUF
NORREY-EN-AUGE
OLENDON
OUDON (L)
OUILLY-LE-TESSON
PERRIERES
PERTHEVILLE-NERS
POTIGNY
ROUVRES
SAINT-PIERRE-CANIVET
SAINT-PIERRE-DU-BU
SAINT-PIERRE-EN-AUGE
SAINT-SYLVAIN
SASSY
SOULANGY
SOMMONT-SAINT-QUENTIN
TOURNEBU
USSY
VALAMBRAY
VAUDELOGES
VENDEUVRE
VERSAINVILLE
VICQUES
VIGNATS
VILLERS-CANIVET
VILLY-LEZ-FALAISE

Suite au dépassement de la valeur guide exploratoire du thallium, des recontrôles ont été réalisés. La valeur mesurée en thallium est inférieure à la valeur guide exploratoire proposée par le ministère de la Santé (0,5 µg/l).

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Le technicien sanitaire en chef

Signé

Armelle FICHET